

CHARTE DES REGLES DE CIVILITE DU COLLEGIEN

Le collège est un lieu d'instruction, d'éducation et de vie collective où s'appliquent les valeurs de la République : **liberté, égalité, fraternité, laïcité**.

La mise en pratique de ces valeurs au sein du collège permet d'offrir un cadre de vie propice aux apprentissages et à la réussite de tous. Pour cela, chacun doit connaître, s'approprier et appliquer les règles communes. La présente charte reprend les principaux éléments du règlement intérieur sous une forme simplifiée. Ces règles sont les conditions du « vivre ensemble » dans le collège. Chaque élève doit donc s'engager personnellement à les respecter dans la classe, dans l'établissement et à ses abords.

Respecter les règles de la scolarité

- respecter les horaires des cours et des activités pour lesquelles un engagement a été pris ;
- entrer au collège avec une tenue vestimentaire convenable ;
- se présenter avec son carnet de correspondance et le matériel nécessaire ;
- entrer en classe et circuler dans les couloirs calmement ;
- adopter un langage correct ;
- faire les travaux demandés par le professeur ;
- respecter l'interdiction d'utiliser son téléphone portable, en particulier pour filmer et diffuser des images.

Respecter les personnes

- respecter l'autorité de toute la communauté éducative ;
- avoir un comportement respectueux envers les adultes et les autres élèves à l'intérieur comme à l'extérieur de l'établissement, y compris à travers l'usage d'internet ;
- s'interdire toute forme de violence, de harcèlement, ou participation à un jeu qui viserait à blesser un camarade physiquement ou moralement ;
- ne jamais mettre en cause ou se moquer d'un adulte ou d'un élève pour quelque raison que ce soit ;
- être attentif aux autres et solidaire des élèves plus vulnérables ;
- briser la loi du silence en cas de souffrance d'un ou plusieurs élèves ;
- respecter et défendre le principe absolu d'égalité entre les filles et les garçons et les règles de la mixité.

Respecter les biens communs

- respecter le matériel de l'établissement, ne pas dégrader le mobilier et les locaux ;
- garder les locaux et les sanitaires propres ;
- faciliter et respecter le travail des agents d'entretien ;
- ne pas utiliser les extincteurs et les alarmes sans raison valable ;
- respecter les principes d'utilisation des outils informatiques.

Le respect de l'ensemble de ces règles participe à instaurer un climat de vie favorable dans le collège, à développer une confiance partagée entre adultes et élèves et à créer un esprit de solidarité entre élèves. Il permet à la communauté éducative de développer un contexte propice aux enseignements et à l'épanouissement des capacités et des compétences de chaque collégien.

Par la mise en pratique de ces règles, chaque élève contribue à ce que tous soient heureux d'aller au collège et d'y travailler.

L'élève :

Le(s) responsable(s) légal (aux) :